



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • YVELINES
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LES LOGES-EN-JOSAS**

DÉLIBÉRATION N°CA-2022-07

Séance du 15/04/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte de gestion 2021

DATE DE LA CONVOCATION : 11/04/2022

**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL,
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

DATE DE RECEPTION EN PREFECTURE DES YVELINES :

DATE DE PUBLICATION OU DE NOTIFICATION : **25 AVR. 2022**



La Présidente,

C. Doucerein
Caroline DOUCERAIN

NOMBRE DES MEMBRES

EN EXERCICE	15
PRÉSENTS	8
REPRÉSENTÉS	3
ABSENTS EXCUSÉS	4
VOTANTS	11

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril, à treize heures quarante-cinq,

Le conseil d'administration légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN - Maryvonne AFFAIROUX - Elsa DOUMENS - Claude MASSÉ - Sylvie PERRAUD
- Arlette PEYTOUR - MM Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ - Jean-Luc ROCUET

ÉTAIT REPRÉSENTÉ :

MME Odile CONROY ayant donné pouvoir à M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ
MME Sylvie GÉRARD ayant donné pouvoir à MME Arlette PEYTOUR
M François DONCOEUR ayant donné pouvoir à MME Elsa DOUMENS

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

MMES Sarah ANDRÉ - Kahina ANDRADE - Houria BENSEKHRIA - Nicole MARCHAIS

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Arlette PEYTOUR

Madame Sylvie PERRAUD informe le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le comptable de la Trésorerie Versailles Municipale et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte du centre communal d'action sociale.

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2131-12,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du président du Centre communal d'action sociale et du compte comptable,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

ADOpte le compte de gestion du centre communal d'action sociale du receveur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

MAJORITE REQUISE	: 8
POUR	: 11
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le 25 AVR. 2022

La présidente,

Caroline DOUCERAIN

PROF. 70
25.04.22